

## **Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 21 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 21 mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 12 mars 2019

Présents :

Mesdames PRAULT, PROT, DANVY et NOGRETTE, Messieurs ROCHET, MARIN, BURDIN, DAUBORD, BOSCARINO, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE et BORGEAIS.

Absents excusés :

Madame Chantal BERTHON a donné pouvoir à Madame Simone PROT  
Monsieur JUBERT a donné pouvoir à Madame Martine PRAULT  
Monsieur Bernard BARRE, représenté par son suppléant Monsieur Gérard ROCHET  
Monsieur Jean-Michel LOUPIAS a donné pouvoir à Monsieur Maurice BURDIN  
Madame Josette MECHE, a donné pouvoir à Monsieur Etienne MARIN  
Madame Liliane BIDAULT a donné pouvoir à Monsieur Michel DAUBORD  
Madame SCHNEIDER a donné pouvoir à Monsieur Robert BOSCARINO  
Monsieur Pierre TELLIER, représenté par sa suppléante, Madame Huguette NOGRETTE  
Monsieur Guy VALET

Assistaient également :

Monsieur Jean-Philippe VANGAEVEREN, Trésorier.  
Mesdames PAULMIER et MELIN, Messieurs COULON et RENARD, Membres suppléants  
Mesdames Christelle CHAMBARD, Secrétaire Générale et Catherine BOISBOURDIN, responsable du service finances.

---

Le Président donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019 ; le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Il propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Convention de partenariat avec la Région Centre pour le développement économique

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

---

### **Comptes de Gestion 2018 des Budgets Logements, Affaires économiques et Principal**

#### **N°02/01-2019 – Approbation des comptes de gestion 2018 dressés par Monsieur Jean-Philippe VANGAEVEREN, Trésorier**

Monsieur Le Trésorier présente les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer ; le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer, et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 concernant les budgets Principal, Logements et Affaires économiques,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Communautaire est appelé statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution des budgets de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur, pour l'exercice 2018 visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### Approbation des Comptes Administratifs

#### N°02/02-2019 - Compte Administratif 2018 Budget « Affaires économiques »

Monsieur Christian BORGEAIS, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018 du budget annexe « affaires économiques ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président qui a quitté la salle pendant cet exposé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	16 136.97			166 494.69	16 136.97	166 494.69
Opérations de l'exercice	176 993.61	200 507.15	906 901.52	642 195.85	1 083 895.13	842 703.00
<b>TOTAUX</b>	<b>193 130.58</b>	<b>200 507.15</b>	<b>906 901.52</b>	<b>808 690.54</b>	<b>1 100 032.10</b>	<b>1 009 197.69</b>
Résultats de clôture		7 376.57	98 210.98		90 834.41	
Restes à réaliser			58 603.69	135 221.12	58 603.69	135 221.12
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>193 130.58</b>	<b>200 507.15</b>	<b>965 505.21</b>	<b>943 911.66</b>	<b>1 158 635.79</b>	<b>1 144 418.81</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>7 376.57</b>	<b>21 593.55</b>		<b>14 216.98</b>	

2) constate pour la comptabilité du Budget « Affaires Economiques », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

#### N°02/03-2019 - Compte Administratif 2018 Budget « Logements »

Monsieur Borgeais, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018 du budget annexe « Logements ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président qui a quitté la salle pendant cet exposé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1) lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			56 633.38		56 633.38	
Opérations de l'exercice	223 275.79	235 026.19	189 223.73	187 511.53	412 499.52	422 537.72
<b>TOTAUX</b>	<b>223 275.79</b>	<b>235 026.19</b>	<b>245 857.11</b>	<b>187 511.53</b>	<b>469 132.90</b>	<b>422 537.72</b>
Résultats de clôture		11 750.40	58 345.58		46 595.18	
Restes à réaliser			12 757.93		12 757.93	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>223 275.79</b>	<b>235 026.19</b>	<b>258 615.04</b>	<b>187 511.53</b>	<b>481 890.83</b>	<b>422 537.72</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>11 750.40</b>	<b>71 103.51</b>		<b>59 353.11</b>	

- 2) constate pour la comptabilité du Budget « Logements », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### N°02/04-2019 - Compte Administratif 2018 Budget « Principal »

Monsieur Christian BORGEAIS, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018 du budget « Principal ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président qui a quitté la salle pendant cet exposé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		239 498.90		146 281.77		385 780.67
Opérations de l'exercice	2 777 277.27	3 031 020.75	3 680 032.91	3 434 629.16	6 457 310.18	6 465 649.91
<b>TOTAUX</b>	<b>2 777 277.27</b>	<b>3 270 519.65</b>	<b>3 680 032.91</b>	<b>3 580 910.93</b>	<b>6 457 310.18</b>	<b>6 851 430.58</b>
Résultats de clôture		493 242.38	99 121.98			394 120.40
Restes à réaliser			1 884.00	79 061.00	1 884.00	79 061.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 777 277.27</b>	<b>3 270 519.65</b>	<b>3 681 916.91</b>	<b>3 659 971.93</b>	<b>6 459 194.18</b>	<b>6 930 491.58</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>493 242.38</b>	<b>21 944.98</b>			<b>471 297.40</b>

- 2) constate pour la comptabilité du Budget « Principal », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Trésorier précise que la Communauté de Communes peut faire acte de candidature pour le compte unique.

### **Affectation des résultats**

#### N°02/05-2019 – affectation des résultats des budgets Logements, Affaires économiques et Principal

Monsieur BORGEAIS, 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle au Conseil Communautaire, que les **Comptes Administratifs 2018 des Budgets** :

- « **Principal** » est excédentaire en section de fonctionnement de 253 743,48 € et déficitaire en section d'investissement de 245 403,75 €.
- « **Logements** » est excédentaire en section de fonctionnement de 11 750,40 € et déficitaire en section d'investissement de 1 712,20 €.
- « **Affaires économiques** » est excédentaire en section de fonctionnement de 23 513,54 € et déficitaire en section d'investissement de 264 705,67 €,

Il propose donc d'affecter tout ou partie de ces résultats 2018 comme suit :

#### « Budget Principal » :

Excédent de fonctionnement clôture 2018 : 493 242,38 €

Déficit d'investissement clôture 2018 : 99 121,98 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002 - Excédent de fonctionnement reporté : 471 297,40 €

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 21 944,98 €

001 - Déficit d'investissement reporté : 99 121.98 €

#### « Budget Logements » :

Excédent de fonctionnement clôture 2018 : 11 750,40 €

Déficit d'investissement clôture 2018 : 58 345,58 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001 - Déficit d'investissement reporté : 58 345,58 €

1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 11 750,40 €

« Budget Affaires Economiques » :

Excédent de fonctionnement clôture 2018 : 7 376,57 €

Déficit d'investissement clôture 2018 : 98 210,98 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 7 376,57 €

001- Déficit d'investissement reporté : 98 210,98 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions et de décide des inscriptions budgétaires telles que proposées.

## **Vote des taux, redevances et participations 2019**

### **N°02/06-2019 - Taux d'imposition des taxes additionnelles 2019**

Monsieur le Président rend compte des réflexions du Bureau en date du 5 mars 2019, qui propose de fixer les taux des taxes additionnelles 2019 avec une augmentation de 1.4 %, comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2019</b>
Taxe d'Habitation	12,40 %
Taxe sur le Foncier Bâti	5,09 %
Taxe sur le Foncier Non -Bâti	15,95 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions et fixe les taux des taxes additionnelles tels que proposés ci-dessus.

### **N°02/07-2019- Taux d'imposition de la Contribution Foncière des Entreprises 2019**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'en 2011, la taxe Professionnelle a été supprimée par l'Etat et qu'une nouvelle contribution a été mise en place. Il s'agit de la contribution Economique du territoire ou CET, qui comprend la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et une part foncière : la cotisation foncière des entreprises (CFE) dont le taux doit être fixé par la Communauté de Communes. Suite aux réflexions du Bureau en date du 5 mars 2019, il propose de ne pas augmenter le taux de CFE pour 2019 et de le laisser à 22,66 %. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **N°02/08-2019 – Taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Monsieur le Président rend compte des réflexions du Bureau en date du 5 mars 2019, qui propose d'augmenter le taux de TEOM pour 2019 et de le porter à 15,01 %. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2019 à 15.01 %.

### **N°02/09-2019 – Participation pour la collecte des ordures ménagères hors territoire**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le service de ramassage des ordures ménagères peut être amené à collecter certains foyers hors du territoire communautaire. Il rappelle qu'une convention a été signée avec les collectivités concernées et que ce service est facturé selon un coût par habitant fixé chaque année. Aussi, pour 2019, il propose d'augmenter ce montant et de le porter à 79,24 € par équivalent habitant. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et fixe la participation pour la collecte des ordures ménagères hors territoire à 79,24 € par équivalent habitant pour l'année 2019.

## N°02/10-2019 – Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n°07/04-2001 du 28 décembre 2001, instaurant la redevance spéciale des Ordures Ménagères.

Sur proposition du Bureau, il propose de modifier le montant et les modalités de calcul de cette redevance pour 2019 comme suit :

<i>ETABLISSEMENTS</i>	<i>Base forfaitaire retenue</i>	<i>Montant Unitaire 2019</i>	<i>Redevance annuelle 2019</i>
Site de Bellebouche	40	79,24 €	3 169,60 €
Parc Animalier de La Haute Touche	30	79,24 €	2 377,20 €
Entreprise « Noiseraie Productions »	15	79,24 €	1 188,60 €
<i>Superette d'Azay-le-Ferron</i>		<i>FERME</i>	0
<i>Supérette de Mézières-en-Brenne</i>		<i>FERME</i>	0
Maison de Retraite de Mézières-en-Brenne	35	79,24 €	2 773,40 €
<i>Camping d'Azay-le-Ferron</i>		<i>FERME</i>	0
Camping de Mézières-en-Brenne	4	79,24 €	316,96 €
Camping de Migné	1	79,24 €	79,24 €
		<b>Total</b>	<b>9 905,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions et décide d'appliquer la redevance spéciale pour l'enlèvement des ordures ménagères comme proposé ci-dessus.

### **Subventions aux associations 2019**

#### N°02/11-2019- Attributions de subventions aux associations

Le Président informe le Conseil Communautaire que différentes associations ont adressé des demandes de subventions à la Communauté de Communes. Suite à l'étude de ces dossiers par la commission des Finances, le Bureau propose d'attribuer les subventions suivantes sur le Budget Principal 2019 :

<b>Association</b>	<b>Montant proposé</b>
Ecole de tir – Club de tir Brennou	200 €
Tour Boischaut Champagne Brenne	800 €
Union cycliste de MARTIZAY	200 €
Club de Tennis de Table de MARTIZAY	200 €
Club de Tennis de MARTIZAY	200 €
<b>Total</b>	<b>1 600 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions.

### **Vote des budgets 2019**

Le Président donne lecture de son rapport sur les budgets 2019.

Monsieur Maurice BURDIN indique qu'il est important de communiquer sur l'augmentation des taux des taxes locales mais également de leurs bases et de mettre en évidence l'ensemble des services développés par la collectivité et leurs qualités.

Monsieur Sébastien LALANGE informe le conseil qu'un nouveau CRST est en préparation. Il propose de venir présenter le fonctionnement du prochain CRST ainsi que les modalités d'inscription et de financement des nouveaux projets. Il précise que le dossier devra être transmis à la Région à l'automne 2019. Il est donc important de faire remonter les projets rapidement. En effet, le territoire du CRST Brenne se voit abondé de 10 nouvelles communes. Il rappelle qu'il faut assurer la continuité de la dynamique de notre territoire dans la présentation de projets dans le cadre du CRST.

Madame Martine PRAULT pense que la question du tourisme reste obscure et que l'office de tourisme d'AZAY va décliner. En effet, il n'y a aucune information sur l'activité de Destination Brenne. Elle rappelle que le château d'Azay accueille 20 000 visiteurs par an, et qu'aujourd'hui le pôle touristique important c'est Azay - Obterre. Elle

demande qu'une équité soit assurée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Il faut être plus dynamique sur ce pôle. Elle pense que la question des bâtiments reste ambiguë.

Monsieur Sébastien LALANGE précise que le personnel du bureau de tourisme est en cours de mutualisation avec celui du château.

Sébastien LALANGE précise que le projet concerne la délocalisation de l'Office de tourisme actuel et que ses missions seront les mêmes.

### **N°02/12-2019 – Vote du Budget primitif « Affaires économiques »**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget annexe « Affaires économiques » 2019, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011- Charges à caractère général	15 538.72 €	70 – Produits des services du domaine	1 242.00 €
012- Charges de personnel	18 943.00 €	74 – Participation	41 700.00 €
022- dépenses imprévues	4 000.00 €	74 – Participation du Budget Principal	61 167.28 €
023-virement à la section d'investissement	49 636.98 €		
66- Charges financières	24 579.58 €	75 - Autres produits de la gestion courante	46 129.00 €
042 - Amortissements	93 940.00 €	042 - Amortissements	56 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>206 638.28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>206 638.28 €</b>

#### **Section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
001- Solde d'exécution reporté	98 210.98 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	7 376.57 €
21- Immobilisations corporelles	5 000.00 €	13- Subventions d'équipement	135 221.12 €
23- Immobilisations en cours	130 997.67 €	040- Amortissements	93 940.00 €
16- Remboursement de la dette	72 960.00 €	16- Emprunts	77 393.98 €
040- Amortissements	56 400.00 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	49 636.98 €
<b>TOTAL</b>	<b>363 568.65 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>363 568.65 €</b>

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 206 638.28 €**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 363 568.65 €**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de budget annexe « affaires Economiques » 2019 telle que présentée.

### **N°02/13-2019 – Vote du Budget primitif « Logements »**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget annexe « Logements » 2019, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011- Charges à caractère général	44 446.51 €		
012 – Charges de personnel	31 655.00 €	70 – Produits des services du domaine	11 047.00 €
022- Dépenses imprévues	3 000.00 €	75 - Autres produits de la gestion courante (loyers)	171 927.44 €
023 – Virement à la section d'investissement	87 532.11 €	042 - Amortissements	63 939.00 €
66- Charges financières	16 221.11 €	74 – Participation du Budget Principal	79 561.29 €
042 - Amortissements	143 620.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>326 474.73 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>326 474.73 €</b>

### Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
001- Solde d'exécution reporté	58 345.58 €	13- Subventions d'équipement	209 694.00 €
16- Remboursement de la dette	109 860.00 €	16- Emprunts et dettes assimilés	275 270.36 €
21- Immobilisations	8 161.00 €	040- Amortissements	143 620.00 €
23- Immobilisations	489 561.29 €	1068- Excédent de fonctionnement	11 750.40 €
040- Amortissements	63 939.00 €	021- virement de la section de fonctionnement	87 532.11 €
		165- Caution	2 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>729 866.87 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>729 866.87 €</b>

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 326 474.73 €**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 729 866.87 €**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de budget annexe « Logements » 2019 telle que présentée.

### N°02/14-2019– Vote du Budget primitif « Principal »

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget « Principal » 2019, lequel peut se résumer ainsi :

### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	940 071.56 €	002- Excédent de fonctionnement reporté	471 297.40 €
012- Charges de personnel	1 060 909.00 €	013 – Atténuations de charges	8 150.00 €
012- Charges de personnel extérieur	112 445.00 €	70 – Produits des services du domaine	256 340.00 €
65 – Indemnités des élus	59 010.00 €	73 – Impôts et taxes	2 097 371.98 €
65 - Autres charges de gestion courante	35 380.00 €		
66 - Charges financières	13 325.11 €	74 – Dotations et participations	544 917.00 €
67 – Charges exceptionnelles	145 728.57 €	75 - Autres produits de la gestion courante	1 250.00 €
014- Atténuations de produits	323 689.82 €	77 – Produits exceptionnels	1 750.00 €
022- Dépenses Imprévues	17 901.60 €	042 - Amortissements	62 919.00 €
023- Virement à la section d'investissement	536 709.72 €	744 - FCTVA	8 475.00 €
042 - Amortissements	207 300.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 452 470.38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 452 470.38 €</b>

### Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
001 – Déficit reporté	99 121.98 €		
16- Remboursement de la dette	79 900.00 €	1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	21 944.98 €
20 – Immobilisations incorporelles	62 080.00 €	021- Virement de la section de fonctionnement	536 709.72 €
21- Immobilisations corporelles	273 255.00 €	13- Subventions d'équipement	161 900.00 €
23- Immobilisations corporelles en cours	663 881.20 €	13 – Participation des communes	294 330.00 €
040- Amortissements	62 919.00 €	040- Amortissements	207 300.00 €
020 – Dépenses imprévues	78 050.00 €	10222 - FCTVA	79 561.29 €
13 - Subventions	81 660.79 €	16 - Emprunts	99 121.98 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 400 867.97 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 400 867.97 €</b>

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 452 470.38 €**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 400 867.97 €**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de budget « Principal » 2019 telle que présentée.

### **N°03/15-2019 – Participation du budget « Principal » au budget « Affaires économiques »**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'afin d'avoir un équilibre réel, sur le budget annexe «Affaires économiques » 2019, il est nécessaire de prévoir une participation du budget « Principal », d'un montant de 61 167.28 € ; il en est de même sur le budget annexe « Logements » 2019 pour lequel il est nécessaire de prévoir une participation du budget « Principal », d'un montant de 79 561.29 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les participations du budget « Principal » 2019 aux budgets annexes « Affaires Economiques » et « Logements » telles que proposées ci-dessus.

## **Voirie**

### **N°02/16-2019 - Lancement de la consultation pour les travaux du programme Voirie 2019**

Monsieur le Président de la commission « Voirie » rappelle le programme de modernisation de la voirie communautaire présenté dans le débat d'orientations budgétaire 2019. Afin de permettre la réalisation de ces travaux dès le printemps, il propose de lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée comportant trois lots :

- lot n° 1 : tapis aux enrobés froids.
- lot n° 2 : Reprofilages et ECF
- lot n° 3 : Assainissement, création de fossés.
- lot n° 4 : Réfection du garde-corps d'un ouvrage d'art

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée.

### **N°02/17-2019 - Résultat de la consultation pour l'achat de fournitures pour l'entretien de la voirie 2019**

Monsieur le Président de la commission « Voirie » rappelle le fonctionnement du service d'entretien de la voirie communautaire en régie. Afin d'assurer les travaux d'entretien il est nécessaire d'acquérir les fournitures indispensables à leur réalisation. Il informe le Conseil Communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour l'acquisition de fournitures d'entretien de la voirie (granulats et liants) a été lancée.

Suite à l'analyse des offres, il propose d'attribuer le marché à bons de commande comme suit :

#### Produits bitumineux :

- Emulsion R65 : Société COLAS du Poinçonnet (36330) au prix unitaire de 420 € HT la tonne à la centrale
- Emulsion R69 : Société COLAS du Poinçonnet (36330) au prix unitaire de 440 € HT la tonne à la centrale
- Enrobés froids 0/6 : SAS IRIBAREN d'Usson-du-Poitou (86350) au prix unitaire de 72,60 € HT la tonne livrée
- Enrobés froids 2/6 : SAS IRIBAREN d'Usson-du-Poitou (86350) au prix unitaire de 72,60 € HT la tonne livrée
- Enrobés froids 0/6: société SETEC de Diors (36130) au prix unitaire de 75,13 € HT la tonne à la centrale
- Enrobés froids 2/6: Société COLAS du Poinçonnet (36330) au prix unitaire de 72,00 € HT la tonne à la centrale

#### Granulats :

SAS Carrières IRIBAREN Usson-du-Poitou (86350) aux prix unitaires suivants :

- Diorite 0/20 : 12,50 € HT la tonne livrée
- Diorite 0/63 : 12,10 € HT la tonne livrée
- Diorite 0/150 : 11,10 € HT la tonne livrée
- Diorite lavée 2/4, 4/6, 6/10 et 10/14 : 18,15 € HT la tonne livrée

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine cette proposition et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

## **Ordures ménagères**

### **N°02/18-2019 – Acquisition de sacs jaunes pour la collecte sélective**

Monsieur le Président de la commission « Ordures Ménagères » informe le Conseil Communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour l'acquisition de 150 000 sacs jaunes à liens coulissants non imprimés pour la collecte sélective a été lancée. Suite à l'analyse des offres, il propose d'attribuer le marché à la société SAK PLAST de ST GERMAIN (86310) pour un montant de 7 140 € HT soit 8 568 € TTC.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine cette proposition et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

## **Compétence scolaire**

### **N°02/19-2019 - Dérogations et participations aux frais de scolarité hors territoire**

Lors de sa création en 2001, la Communauté de Communes de Brenne a pris la compétence optionnelle « scolaire ». Par le fait, le Président délivrait les dérogations scolaires pour autoriser la scolarisation hors territoire des enfants domiciliés dans les communes de Cœur de Brenne.

Or, dans le courant de l'année 2018, suite au refus de dérogations scolaires, certains parents s'en sont remis au Préfet de l'Indre afin d'avoir gain de cause. Après analyse de nos statuts révisés au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les services préfectoraux, considérant que la rédaction de ces derniers ne prenait pas en compte la « gestion globale des écoles élémentaires et préélémentaires », nous ont indiqué que les dérogations scolaires restent compétence des communes de résidence ; les maires sont donc seuls habilités à les délivrer.

La communauté de communes a seulement compétence pour financer les frais liés à la construction, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments, mobiliers et matériels des écoles ainsi que personnels ATSEM, les fournitures scolaires, les sorties pédagogiques ou culturelles des écoles préélémentaires et élémentaires de son territoire.

Par conséquent, la participation aux frais de scolarité, émanant soit de dérogations scolaires délivrées par les maires, soit d'une inscription dépendant des cas dérogatoires, ou d'une décision de l'Education Nationale (classes spécialisées- CLIS), sont désormais à la charge de la commune de résidence.

Seuls les frais émanant de dérogations qui auraient été délivrées avant le 21 mars 2019 par le Président restent à la charge de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire en prend acte.

## **Aménagements publics**

### **N°02/20-2019 - Projet d'aménagement de la place de l'église à Saulnay**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'inscription, dans le cadre du contrat de ruralité 2017-2020 signé le 28 septembre 2017, du projet d'aménagement de la place de l'Eglise à Saulnay. Il propose de confirmer la réalisation de ce projet, et de déposer auprès de l'Etat, un dossier de demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux maximum pour cette opération. Aussi, il propose d'approuver le plan de financement qui serait le suivant :

#### **Coût prévisionnel :**

Total Travaux HT	37 014,44 €
TVA 20 %	7 402.89 €
TOTAL TTC	44 417.33 €

#### **Plan de financement :**

DETR – Etat (30 %)	11 104.33 €
CRST - Région Centre (40 %)	14 805.78 €
Total subventions :	25 910.11 €

Reste à la charge de la Collectivité 18 507.22 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme la réalisation du projet d'aménagement de la place de l'Eglise à SAULNAY, approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus, et

autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions DETR auprès des services de l'Etat et CRST auprès de la Région Centre.

## **Tourisme**

Rapporteur : Monsieur Sébastien LALANGE, Vice-président chargé du développement économique et du tourisme

### **N°02/21-2019 - Projet de création d'une Maison du Tourisme : plan de financement prévisionnel**

Monsieur le Président de la commission « Développement Economique Tourisme » rappelle au conseil communautaire le projet de création d'une Maison de Tourisme à Mézières-en-Brenne. Afin de réaliser ce projet, il propose de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux maximum, et de la Région Centre dans le cadre du CRST.

Aussi, il propose d'approuver le plan de financement qui serait le suivant :

#### **Dépenses HT :**

Travaux	217 132,53 €
Frais de maîtrise d'œuvre 8,9 %	19 324,80 €
Mission SPS	2 000,00 €
Contrôle technique	2 500,00 €
Repérages Plomb et Amiante avant travaux	800,00 €
Frais de publicité	800,00 €
Aménagement intérieur	<u>2 717,20 €</u>
Total HT	245 274,53 €
TVA 20%	<u>49 054,90 €</u>
Total TTC	<b>294 329,43 €</b>

#### **Plan de financement :**

DETR – Etat (40 %)	98 109,81 €
CRST - Région Centre (25 %)	<u>61 318,63 €</u>
Total subventions :	<b>159 428,44 €</b>

Reste à la charge de la collectivité 134 900,99 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, , approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus, et autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions DETR auprès des services de l'Etat et CRST auprès de la Région Centre.

## **Accueils de loisirs**

### **N°02/22-2019 - Projet d'aménagement de l'Accueil de Loisirs de St Michel en Brenne**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le fonctionnement de l'accueil de loisirs de St Michel en Brenne. Il informe le conseil que pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants, il est nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation du préau et d'aménagement intérieur des locaux d'activités. Afin de réaliser cette opération, il propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF de l'Indre.

Aussi, il propose d'approuver le plan de financement qui serait le suivant :

#### **Coût prévisionnel :**

Total Travaux HT	15 490 €
TVA 20 %	<u>3 098 €</u>
TOTAL TTC	18 588 €

#### **Plan de financement :**

CAF (60 %) 9 294 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus, et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CAF de l'Indre.

## **Finances**

### **N° 02/23-2019 – Budget Principal : Admissions en créances éteintes**

Monsieur le Président présente la proposition du Trésorier, d'admission en créances éteintes de divers titres pour le motif de surendettement et décision d'effacement de dette. Sur proposition du Bureau, il propose d'accepter l'admission en créances éteintes des titres suivants :

- N°1034/2017 pour un montant global de 22.74 €
- N°1245/2017 pour un montant global de 35.65 €
- N°1318/2017 pour un montant global de 68.80 €
- N°1651/2017 pour un montant global de 68.80 €
- N°769/2017 pour un montant global de 17.85 €
- N°825/2017 pour un montant global de 18.78 €
- N°877/2017 pour un montant global de 23.63 €
- N°126/2018 pour un montant global de 111.80 €
- N°162/2018 pour un montant global de 21.39 €
- N°373/2018 pour un montant global de 36.12 €
- N°737/2018 pour un montant global de 61.92 €
- N°773/2018 pour un montant global de 7.13 €
- N°124/2015 pour un montant global de 13.60 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en créances éteintes l'intégralité des titres de recette listés ci-dessus, soit un montant total de 538,35 €. Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019.

### **N° 02/24-2019 - Remise sur les frais de chauffage école d'Azay le Ferron**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la demande de la commune d'Azay le Ferron dans le cadre de la convention de répartition des charges. La commune demande le dégrèvement de sa participation aux frais de chauffage pendant la période d'inoccupation du logement communal de l'école des tilleuls. Il propose d'accorder un dégrèvement. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder un dégrèvement d'un montant de 893,40 € à la Commune d'Azay-le-Ferron sur la participation aux frais de chauffage du logement de l'école.

### **N° 02/25-2019 - Budget Affaires économiques : amortissement de l'opération de construction d'un atelier de 300 m<sup>2</sup>**

Monsieur le Président rappelle l'opération de création d'un atelier de 300 m<sup>2</sup> sur la Zone d'activités des Noraies réalisée par la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » sur le Budget Affaires Economiques, et propose de fixer la durée d'amortissement de cette opération, ainsi que les éventuelles subventions correspondantes, à 15 ans. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette proposition.

## **Affaires économiques**

### **N° 02/26-2019 - Convention de partenariat développement économique avec la Région Centre**

L'article L 1511.2 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république indique que le Conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises en région.

Dans le cadre d'une convention passée avec la Région, les Communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région.

Par ailleurs, l'article L 1511-3 du CGCT précise que les communes et les EPCI à fiscalité propre sont seules compétentes pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

La Région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides mentionnés ci-dessus, dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'EPCI à fiscalité propre.

Compte tenu de ces éléments, la Région Centre-Val de Loire et les Communautés de Communes souhaitent contribuer au développement économique de leurs territoires et à la performance des entreprises qui y sont installées conformément aux orientations du SRDEII adopté par le Conseil régional Centre-Val de Loire le 16 décembre 2016.

Le Président propose de conventionner pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre val de Loire et les Communautés de Communes « Cœur de Brenne », « Brenne -Val de Creuse », « Marche occitane - Val d'Anglin » et « La Vallée de la Creuse ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Président et l'autorise à signer ladite convention de partenariat économique

Fait à St Michel En Brenne, le 25 mars 2019

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

